

⌘ GENEVIÈVE PAQUET, LL.M. ⌘  
Avocate / Lawyer

---

Le 15 février 2016

*‘Par dépôt électronique et courrier’*

**Me Véronique Dubois**

Secrétaire pour la Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Qc)  
H4Z 1A2

---

**Objet : Dossier R-3953-2015**

*Demande de révision et de révocation de la décision D-2015-179 rendue dans le dossier R-3925-2015 (Demande d'Hydro-Québec relative à l'utilisation de la centrale de TransCanada Energy Ltd de Bécancour en période de pointe)*

---

Chère consœur,

En réponse à la demande de la Régie formulée dans votre correspondance du 11 février 2016<sup>1</sup>, le GRAME vous informe que son argumentation dans le dossier cité en objet sera d'une durée de 25 à 30 minutes.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

*(S) Geneviève Paquet*

**Geneviève Paquet, avocate**

cc. Par courriel à Me Franklin Gertler (Demandeur) et Me Simon Turmel (Distributeur)

---

<sup>1</sup> A-0006